

DELIBERATION

N° 2012-130 du 02 octobre 2012

OBJET : Convention de prestation de service pour l'exploitation du Système d'Information Géographique (SIG) avec la commune de PUY-SAINT-PIERRE.

Rapporteur : M. le Président

Le 02 octobre 2012 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 26 septembre 2012, en la salle du Conseil sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 31 jusqu'à la délibération n°2012-120
32 à partir de la délibération n° 2012-121 et jusqu'à la délibération n° 20102-144
31 à partir de la délibération n° 2012-145

Nombre de pouvoirs : 1 jusqu'à la délibération jusqu'à la délibération n° 2012-144
2 à partir de la délibération n° 2012-145

Nombre de votes : 32 jusqu'à la délibération n° 2012-120
33 à partir de la délibération n° 2012-121

M. Xavier CRET est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Mme Renée PETELET, M. Yvon AIGUIER, Mme Francine DAERDEN, M. Maurice DUFOUR, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Nicole GUERIN, Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération n° 2012-121), M. Philippe SEZANNE (jusqu'à la délibération n° 2012-144) Mme Claude JIMENEZ, Mme Mirelle FABRE, Mme Marie MARCHELLO, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, Mme Claudine FINE, Mme Christine VALLA, M. Pierre BOUVIER, M. Roger GUGLIEMMETTI, M. Christophe MARTIN, M. Guy HERMITTE, M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Henry RAOUX, M. Philippe STOCKLI, M. Patrick REY, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence, au titre des équipements et services collectifs concourant à la structuration du territoire, en matière de développement et coordination d'un Système d'Information Géographique (SIG),

Vu les dispositions de l'article L.5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatives à l'établissement de conventions entre collectivités territoriales,

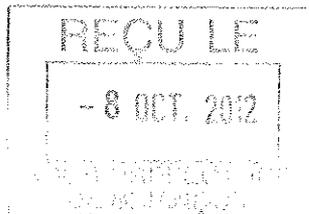
Considérant que la Communauté de Communes du Briançonnais, exploite, administre et maintient un Système d'Information Géographique, sous sa responsabilité et selon les moyens qu'elle a retenus, pour le compte de la commune de PUY-SAINT-PIERRE,

Considérant dès lors, la nécessité de préciser les règles du partenariat financier avec la commune de PUY-SAINT-PIERRE,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission Administration Générale et Finances en date du 03 septembre 2012,



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr



Vu l'avis favorable des membres du Bureau des Maires en date du 18 septembre 2012,

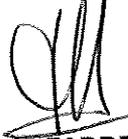
Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- Approuve l'établissement d'une convention de prestation de service avec la commune de PUY-SAINT-PIERRE dont le projet est joint en annexe, fixant la participation financière de la commune à compter de la date de la présente délibération, à un montant forfaitaire de 3 541,36 € TTC pour une année pleine
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : 05 OCT. 2012

Date affichage : 09 OCT. 2012